



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Chômage Juin 2013			
	Taux	Chômeurs	
Valais	3.3%	5316	↘
Haut-Valais	1.7%	691	↘
Valais central	4.0%	2460	↘
Bas-Valais	3.7%	2165	↘

8 juillet 2013

Valais : la situation sur le marché du travail en juin

(IVS).- Quelque 5316 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans à la fin juin, soit 640 de moins qu'à la fin mai. Le taux de chômage a baissé de 0.4 point à 3.3%, essentiellement grâce aux branches de l'agriculture, de la construction et de l'hôtellerie-restauration. Après le Grison, le Valais enregistre la baisse du taux de chômage la plus marquante en Suisse.

Le chômage a diminué en juin dans les trois régions du canton en raison des annulations enregistrées dans les professions saisonnières de l'agriculture, de la construction et de l'hôtellerie-restauration. La baisse du chômage est due essentiellement à ces trois branches dans le Valais Central et le Bas-Valais alors que dans le Haut-Valais, seule l'hôtellerie-restauration est concernée grâce au début de la saison touristique estivale dans les stations.

En revanche, en variation annuelle, le nombre de chômeurs a augmenté de 18.8 % en raison du ralentissement économique. Cette évolution perdure depuis plus d'une année et se retrouve dans tous les secteurs et pas uniquement dans la construction.

Note aux rédactions

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter - entre 11h00 et 11h30 – Peter Kalbermatten, chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail, au 027 606 73 05



Les chiffres essentiels du chômage valaisan (Juin 2013)

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Juin 2013	var. mens.	var. ann.	Juin 2013	var. mens.	var. ann.
Suisse	2.9%	-0.1 pt	0.3 pt	126498	-4792	11630
Valais	3.3%	-0.4 pt	0.5 pt	5316	-640	842
Haut-Valais	1.7%	-0.3 pt	0.5 pt	691	-159	181
Valais Central	4.0%	-0.4 pt	0.5 pt	2460	-228	335
Bas-Valais	3.7%	-0.4 pt	0.6 pt	2165	-253	326
RAV Oberwallis	1.7%	-0.3 pt	0.5 pt	689	-163	178
ORP Sierre	4.0%	-0.6 pt	0.3 pt	875	-129	81
ORP Sion	4.0%	-0.3 pt	0.6 pt	1591	-101	257
ORP Martigny	3.4%	-0.5 pt	0.4 pt	1152	-167	142
ORP Monthey-St.-Maurice	4.0%	-0.3 pt	0.7 pt	1008	-82	183

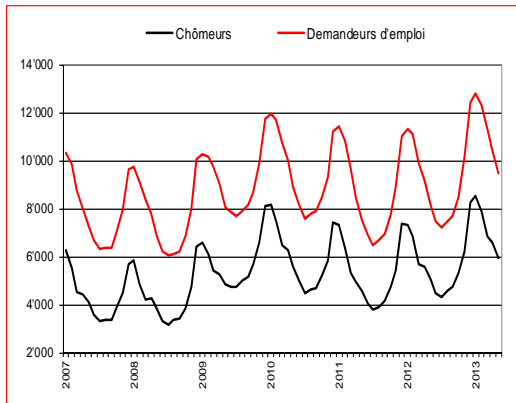
1. Chômage selon les régions (tous les taux sont calculés selon le recensement de la population 2010)

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Juin 2013	var. mens.	var. ann.	Juin 2013	var. mens.	var. ann.
15-24 ans	3.8%	0.0 pt	0.6 pt	834	-3	116
25-49 ans	3.3%	-0.5 pt	0.5 pt	3241	-499	515
50 ans et plus	2.9%	-0.4 pt	0.5 pt	1241	-138	210
Femmes	3.4%	-0.4 pt	0.3 pt	2511	-231	260
Hommes	3.2%	-0.4 pt	0.7 pt	2805	-409	581
Suisses	2.2%	-0.1 pt	0.3 pt	2672	-124	316
Etrangers	6.9%	-1.3 pt	1.4 pt	2644	-516	525

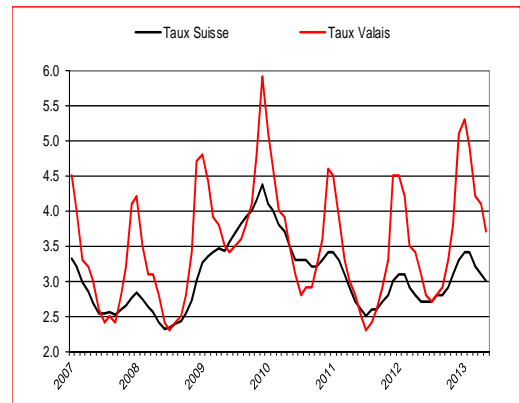
2. Profil des chômeurs (tous les taux sont calculés selon le recensement de la population 2010)

	Juin 2013	var. mens.	var. ann.
Professions saisonnières			
Construction ¹	638	-189	182
Hôtellerie, restauration et nettoyage ²	1341	-309	106
Agriculture, économie forestière, élevage animaux	134	-46	20
Professions non saisonnières			
Industrie ³	559	-74	51
Professions commerciales et de la vente	631	-39	141
Transports et activités techniques ⁴	449	-37	101
Information et communication ⁵	167	-3	27
Activités spécialisées, scientifiques et financières ⁶	257	-3	43
Activités de service administratif et de soutien ⁷	560	-16	61
Santé humaine et action sociale ⁸	376	23	62
Professions artistiques	33	-3	1
Autres professions ⁹	171	56	46

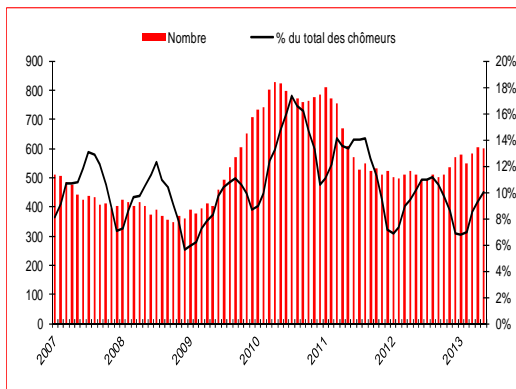
3. Chômage selon les groupes de professions



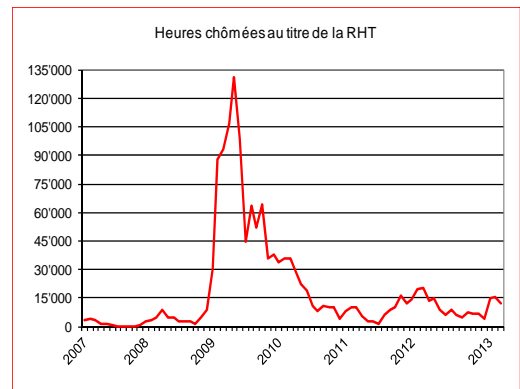
4. Évolution du chômage en Valais



5. Évolution du taux de chômage VS-CH¹⁰



6. Chômeurs de longue durée¹¹



7. Évolution de la RHT¹²

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Le bulletin statistique complet est disponible sur www.vs.ch/sict > Chômage > Statistiques

- 1 **Construction** : construction - machinistes
- 2 **Hôtellerie, restauration et nettoyage** : hôtellerie et restauration et économie domestique – nettoyage, hygiène et soins corporels
- 3 **Industrie** : industrie minière, travail de la pierre, matériaux de construction - production denrées alimentaires, boissons et tabacs - industrie textile et industrie du cuir - travail de la céramique et du verre - usinage de métaux et de la construction de machines - électrotechnique, électronique, horlogerie, véhicule, outil - industrie du bois et du papier - arts graphiques - industrie chimique et matières plastiques - autres professions du façonnage et de la manufacture
- 4 **Transports et activités techniques** : transports et circulation – ingénieurs – techniciens - dessin technique
- 5 **Information et communication** : informatique - publicité, marketing, tourisme, administration fiduciaire- professions des postes et télécommunications - professions des médias et apparentées
- 6 **Activités spécialisées, scientifiques et financières** : professionnels de la banque, employés d'assurance - entrepreneurs, directeurs, fonctionnaires supérieurs - professions judiciaires – sciences sociales, humaines, naturelle, physique, exacte
- 7 **Activités de service administratif et de soutien** : professions commerciales et administratives - professions afférentes au maintien de l'ordre, la sécurité
- 8 **Santé humaine et action sociale** : assistance sociale et spirituelle et éducation - professions de la santé - professions du sport et du divertissement
- 9 **Autres** : professions du secteur tertiaire, si pas ailleurs - activité professionnelle ne peut pas être définie - non spécifié
- 10 **Taux de chômage** : A partir du 1^{er} janvier 2010, le taux de chômage est calculé sur la base de la population active issue du recensement fédéral 2010 de la population suisse et non plus sur celle du recensement fédéral 2000, comme jusqu'à présent. Pour le Valais, la population active est passée de 137'592 personnes à 161'820, soit une augmentation de 24'228 personnes (+17%). Le taux de chômage a donc été réajusté à la baisse.
- 11 **Chômeurs de longue durée** : personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année
- 12 **Réduction de l'horaire de travail (RHT)** : la statistique recense les réductions de l'horaire de travail décompensées et indemnisées par les caisses. Pour des raisons d'ordre pratique liées au versement des indemnités, ces données ne sont disponibles qu'après un délai de deux mois.